

ELECTIONS AU CONSEIL DE LABORATOIRE GEMTEX 2026-2031

Décision d'organisation de l'élection des membres du conseil de laboratoire GEMTEX 2026-2031

Vu les statuts de l'ENSAIT et son annexe relative aux statuts du laboratoire GEMTEX ;

Vu le règlement intérieur du laboratoire GEMTEX ;

Vu les statuts de l'Université de Lille ;

Conformément aux statuts du laboratoire GEMTEX et à son règlement intérieur, le conseil de laboratoire GEMTEX est composé de membres de droit et de membres élus. La présente décision d'organisation fixe les modalités du scrutin pour la désignation des membres élus :

Ainsi, le directeur du GEMTEX arrête :

Article 1 – Dates, durée des élections et mode de scrutin

Le directeur du GEMTEX convoque l'ensemble des membres permanents du laboratoire pour procéder à l'élection de leur représentant au conseil de laboratoire GEMTEX.

Ces élections se dérouleront le :

Du jeudi 08/01/2024 9h30 au vendredi 09/01/2026 14h

Le scrutin se déroulera par voie électronique sur la plateforme :

<https://www.belenios.org/>

Ces élections se feront au suffrage direct et au scrutin plurinominal à deux tours, sauf en cas d'obtention d'une majorité absolue des voix dès le premier tour de l'élection, auquel cas un deuxième tour ne sera pas nécessaire.

Article 2 – Sièges à pourvoir

- 5 (cinq) sièges dans le corps des enseignants-chercheurs de l'ENSAIT titulaire d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) ;
- 3 (trois) sièges dans le corps des enseignants-chercheurs de l'ENSAIT non HDR ;

- 1 (un) siège dans le corps des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et sociaux de santé (BIATSS).

Concernant les sièges attribués aux membres non-permanents du GEMTEX, à savoir :

- 1 (un) siège dans le corps des enseignants-chercheurs de HEI-JUNIA participant à l'activité du GEMTEX ;
- 2 (deux) sièges dans le corps des doctorants et post doctorants.

Les membres du laboratoire appartenant à ces deux catégories procèdent à l'élection de leurs représentant par leurs propres moyens et transmettent le nom de leurs représentants élus au directeur du laboratoire au plus tard 8 jours avant la première réunion du conseil de laboratoire nouvellement constitué.

Article 3 –Durée des mandats

Le mandat des membres élus au conseil de laboratoire GEMTEX est de 5 ans (sauf pour les membres du corps des doctorants et post-doctorants dont le mandat est de 2 ans).

Article 4 – Listes électorales et collèges électoraux

4-1 – Demande d'inscription sur les listes électorales

Nul ne peut prendre part au vote s'il ne figure sur une liste électorale.

Le corps électoral est constitué des agents affectés sur un poste permanent attribué au GEMTEX, à savoir :

- Des enseignants chercheurs affectés et en poste permanent au GEMTEX ;
- Des ingénieurs, des techniciens de recherche et des personnels administratifs affectés et en poste permanent au GEMTEX ;

La condition d'affectation au GEMTEX s'apprécie à la date du scrutin.

Toute personne remplissant les conditions pour être électeur au regard des conditions posées par la présente décision d'organisation, et dont le nom ne figure pas sur la liste électorale, peut demander au directeur du GEMTEX de faire procéder à son inscription. En l'absence de demande effectuée au plus tard le vendredi 19 décembre 2025 à 14h00, elle ne peut plus contester son absence d'inscription sur les listes électorales.

Les demandes d'inscription sur listes sont à adresser à dorothee.mercier@ensait.fr et nolan.jehanno@ensait.fr qui statuent sur ces réclamations pour le compte du directeur du GEMTEX.

5-2 – Collèges électoraux

Les électeurs inscrits sur les listes électorales sont répartis par collège électoral de la manière suivante :

- Le Collège A est constitué par les enseignants-chercheurs titulaires d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) affectés et en poste permanent au GEMTEX.
- Le Collège B est constitué par les enseignants-chercheurs non titulaire d'une HDR affectés et en poste permanent au GEMTEX.
- Le Collège C est constitué des personnels des bibliothèques, ingénieurs administratifs, techniques et sociaux de santé (BIATSS) affectés et en poste permanent au GEMTEX.

5-3 – Affichage des listes électorales

Les listes électorales seront affichées, dans les locaux et sur l'intranet de l'ENSAIT, le vendredi 5 décembre 2025.

Article 6 – Candidatures

6 – 1 – Conditions pour se porter candidats

Les conditions d'éligibilité sont :

- être inscrit sur les listes électorales
- Appartenir au collège correspondant à sa candidature

6-2 - Constitution et dépôt des candidatures

- Les personnes souhaitant présenter leur candidature devront compléter et signer une déclaration de candidature individuelles (formulaire joint à la présente décision)
- Le formulaire de candidature doit être correctement renseigné, ce document est communiqué par mail en même temps que la présente décision ou peut être obtenu par mail à dorothee.mercier@ensait.fr et nolan.jehanno@ensait.fr.
- Aucune candidature ne peut être déposée ou modifiée après le vendredi 19 décembre 2025 à 14h. De même, aucun retrait de candidature ne peut être opéré après cette date.
- Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au vendredi 19 décembre 2025, 14h par envoi par mail aux adresses suivantes dorothee.mercier@ensait.fr et nolan.jehanno@ensait.fr.

6-3 - Affichage des candidatures

Les candidatures sont mises à disposition par voie d'affichage et communiquée par mail le vendredi 19 décembre 2025 à 15h.

Article 7 – Comité électoral consultatif

Lors de l'ouverture de la campagne électorale, le directeur du GEMTEX constitue le comité électoral consultatif qui est composé comme suit :

1. Directrice de l'ENSAIT
2. Directrice Générale des Services de l'ENSAIT
3. Directeur du GEMTEX
4. Responsable administrative du GEMTEX
5. Directeur des affaires juridiques

Article 8 – Bureau de vote

Le bureau de vote est composé d'une présidente et d'un secrétaire désignés par le directeur du GEMTEX.

Présidente : Madame Dorothée MERCIER

Secrétaire : Monsieur Nolan JEHANNO

Article 9 – Modalités de fonctionnement du système de vote électronique

L'élection se déroulera sur la plateforme de vote électronique BELENIOS respectant les principes fondamentaux qui commandent les opérations électorales, notamment la sincérité des opérations électorales, l'accès au vote de tous les électeurs, le secret du scrutin, le caractère personnel, libre et anonyme du vote, l'intégrité des suffrages exprimés, la surveillance effective du scrutin.

9-1 - Procédure de vote

9-1-1 - Diffusion des identifiants

Chaque électeur recevra avant le scrutin sur son adresse institutionnelle (@ensait.fr), un mail de la plateforme BELENIOS l'informant du code de vote, puis un second mail dans lequel sera inscrit le mot de passe lui permettant de prendre part au scrutin. Une notice détaillée au format PDF sur l'utilisation du système de vote sera transmise à chaque électeur avant l'élection.

9-1-2 - Déroulement du vote

Voir *Guide électeur Belenios*.

9-2- Clôture du scrutin et dépouillement

Le clôture et le dépouillement du scrutin auront lieu le vendredi 9 janvier 2026 à 14h05.

Le décompte des voix obtenues par chaque candidat apparaît lisiblement à l'écran. Le bureau de vote contrôle que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

Le système de vote électronique est scellé après la décision de clôture du dépouillement prise par le président du bureau de vote. Le scellement interdit toute reprise ou modification des résultats.

Article 10 - Proclamation des résultats

Le directeur du GEMTEX proclame les résultats dans les trois jours suivant la fin des opérations électorales.

Fait à Roubaix le 6 / 12 / 2025

Signature



ANNEXE 1 : Calendrier des opérations électorales

Détail de l'étape	Date d'échéance ou de réalisation
Affichage des listes électorales	Vendredi 05/12/2025
Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales	Vendredi 19/12/2025 14h00
Date limite de dépôt des candidatures	Vendredi 19/12/2025 14h00
Affichage /mise à disposition de la liste de candidats	Vendredi 19/12/2025 15h00
Envoi des modalités de vote	Jeudi 08/01/2026 9h00
Dates du scrutin	Jeudi 08/01/2026 de 9h30 au vendredi 09/01/2026 14h
Dépouillement	Vendredi 09/01/2026 14h05
Proclamation, affichage des résultats	Lundi 12/01/2026 au plus tard